

Montréal, le 13 novembre 2013

Dr Réjean Hébert
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Ministre responsable des Aînés

Monsieur le Ministre,

Plusieurs instances et professionnels se sont positionnés face à vos déclarations quant aux soins et services offerts aux personnes âgées, principalement en centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD). En particulier, vos propos touchant la modification de l'offre de service en CHSLD en misant sur l'augmentation de préposés aux bénéficiaires et sur la diminution d'infirmières; à l'instar d'autres acteurs du réseau de la santé, cette affirmation nous inquiète et nous interpelle.

L'Association québécoise des infirmières et infirmiers en gérontologie (AQIG) tient à exprimer sa position quant à cette situation. Nous sommes une association s'intéressant à la géronto-gériatrie, un champ d'intérêt regroupant plus de 8 000 infirmières œuvrant auprès des aînés.

Nous appuyons les propos du 28 octobre dernier de la présidente de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), madame Lucie Tremblay quant à l'intensification de la pratique infirmière en CHSLD. Elle a présenté un portrait clair de la situation en CHSLD et demande aux dirigeants de la santé et donc aussi à votre ministère «...d'avoir le cœur et le courage d'offrir aux aînés vivant en CHSLD les soins dont ils ont besoin».

Quelques semaines auparavant, Mme Charlène Joyal, présidente de l'aile jeunesse de l'OIIQ a judicieusement décrit les défis de l'infirmière travaillant en CHSLD. Les besoins

de formation et de support face aux soins complexes et aux défis de gestion sont criants, selon elle.

Monsieur Philippe Voyer, professeur titulaire en sciences infirmières à l'Université Laval a chiffré un ratio idéal soit «...une infirmière pour 25-32 résidents de jour, une infirmière pour 50-64 résidents de soir et une infirmière pour 75 à 96 résidents de nuit». Selon lui, une diminution trop importante d'infirmières compromettrait la sécurité des résidents.

La mission de l'AQIIG est de promouvoir la qualité des soins et services auprès des personnes âgées et de leurs proches ainsi que le rôle de l'infirmière en gérontologie; nous sommes d'ailleurs grandement préoccupées par la décroissance de leur nombre en CHSLD et même pour certains endroits, leur absence sur certains quarts de travail.

L'AQIIG souligne l'importance de l'investissement à venir pour les soins et services aux personnes âgées. Les données démographiques ont prévu le vieillissement de la population; l'ampleur des besoins en santé et services sociaux présents et à venir ne doivent surprendre personne. Demeurer à domicile, pour certains aînés en lourde perte d'autonomie et très vulnérables dû à leur condition clinique, n'est plus une option. Hébergés en CHSLD, ils ont droit aux soins et services requis par leur état.

L'AQIIG recommande à court terme deux actions. Premièrement, il est important et nécessaire de statuer sur ce que devrait être un ratio minimum obligatoire d'infirmières en CHSLD, offrant, on le sait, plus de 3 heures soins à une clientèle ayant des problèmes de santé complexes et éventuellement, nécessitant des soins palliatifs. Nous le rappelons, en maison de soins palliatifs, il y a une infirmière pour 5 à 8 patients. Comment bien accompagner la personne qui nécessite de tels soins, s'il n'y a dans certains CHSLD qu'une infirmière de jour pour plus de 50 résidents; la situation est pire de soir et de nuit. Dans ce milieu, l'infirmière est la professionnelle, qui de par son champ d'exercice et sa présence continue, est la seule apte à évaluer l'état clinique des personnes hébergées et à organiser l'ensemble des activités de soins pour répondre aux besoins. En cas de nécessité, son évaluation permet une transmission téléphonique claire des données au médecin. Ainsi de nombreux transferts à l'urgence sont évités et les traitements rapidement débutés.

Deuxièmement, nous reconnaissons l'importance de la formation pour une prestation de soins et de services de qualité et sécuritaire. Les autres travailleurs comme les infirmières auxiliaires et les préposés aux bénéficiaires sont des acteurs importants et indispensables, mais ne peuvent se substituer aux infirmières; le code des professions ayant établi clairement le rôle de chacun et les possibilités de délégation. S'il y a des stratégies d'optimisation de la qualité et de la performance des soins et services à

identifier, c'est bien par la formation, une des garanties de l'amélioration continue de la qualité. À titre d'exemple, nous identifions la formation «Agir» pour les préposés aux bénéficiaires, une initiative heureuse qui, par le passé, a donné des résultats concrets et durables auprès de la clientèle. Les ressources financières pour ce faire doivent cependant être présentes.

L'AQIIG reconnaît l'importance de la prévention, de l'autonomie et de l'accompagnement des aînés afin d'offrir le support à cette étape de la vie. L'AQIIG s'est donné comme mandat premier la diffusion du savoir en géronto-gériatrie, il se réalise par diverses activités démontrant notre souci pour cette tranche de la population. En ce sens, nous collaborons avec la Chaire Desjardins en soins infirmiers à la personne âgée et à la famille afin de supporter divers projets pour les proches aidants.

La prise de position de ce jour est un appel à une saine gestion des ressources humaines et financières et un rappel de nos devoirs. Les personnes aînées en CHSLD font aussi partie de ces gens qui nous ont précédés, qui ont fait de notre société ce qu'elle est aujourd'hui et nous avons, il nous semble, un devoir envers ceux-ci. Agissons.

Association québécoise des infirmières et infirmiers en gérontologie

Francine Lincourt Éthier, présidente

Huguette Bleau, vice-présidente

Olivette Soucy, secrétaire

Johanne Dumas, trésorière

Maria Crescenzi, administratrice

Amélie Gagnon, administratrice

Céline Lagrange, administratrice

Linda Thibeault, administratrice

Pour une lecture complète des textes mentionnés en référence, nous renvoyons le lecteur au site internet de l'AQIIG : www.aqiig.org